Nations Unies E/2011/NGO/86



Conseil économique et social

Distr. générale 17 mai 2011 Français

Original: anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Déclaration présentée par la Coalition internationale pour la santé des femmes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

^{*} E/2011/100 et Corr.1.





Déclaration*

Dans les conventions et les accords internationaux, il est affirmé que les adolescents et les jeunes ont le droit de recevoir une éducation sexuelle complète qui promeuve l'égalité des sexes et les droits de l'homme. Il est manifeste que tous les pays devraient introduire sans tarder de tels cours afin de permettre aux adolescents et aux jeunes de jouir d'une vie sexuelle et procréative saine et heureuse, et de prendre librement des décisions éclairées et sûres.

La génération actuelle d'adolescents est la plus importante jamais connue : 1,2 milliard de personnes ont entre 10 et 19 ans. Pour qu'ils puissent profiter d'une vie sexuelle saine et heureuse, les jeunes ont besoin de disposer d'informations exactes et concrètes sur leur santé sexuelle et procréative, et d'acquérir les compétences et les connaissances qui leur permettront de négocier leurs relations, de connaître leur corps et leurs droits, et de respecter les individualités de chacun. Une éducation sexuelle complète transmet aux jeunes les compétences et les informations nécessaires pour qu'ils prennent librement des décisions éclairées concernant leur santé et jouissent d'une vie sexuelle et procréative saine et heureuse si tel est leur choix.

L'existence de programmes d'éducation sexuelle complète garantit également que les services de santé sont de qualité, accessibles aux jeunes et fournis dans le strict respect de la dignité humaine dans toute sa diversité. C'est aussi un moyen de s'assurer que, dans le respect de la législation de chaque pays, ces services répondent aux besoins et demandes spécifiques des adolescents et des jeunes en matière de santé sexuelle et procréative, tout en tenant compte de la diversité des préférences, des identités et des expressions sexuelles, et que des procédures adéquates d'orientation des malades sont mises en place au sein du système de santé.

Compte tenu des accords susmentionnés et du contexte dans lequel vivent les adolescents, ainsi que des difficultés qu'ils rencontrent, les États devraient veiller à ce que les engagements pris aux niveaux international, régional et national comprennent l'introduction de programmes d'éducation sexuelle complète, qui :

- Fournissent sur la sexualité des informations qui sont adaptées aux différentes classes d'âge et promeuvent le respect de la diversité et des différences, notamment en matière de préférences, d'identités et d'expressions sexuelles;
- Encouragent des attitudes favorables à l'égalité des sexes;
- Aident les jeunes à satisfaire leurs besoins en matière émotionnelle, sociale et de santé;
- Enseignent aux jeunes à communiquer, à négocier et à faire preuve de jugement afin qu'ils aient des relations saines et équilibrées tout en ayant une attitude positive envers la sexualité;
- Donnent aux jeunes les moyens d'exiger le respect de leur corps et de leurs droits, et de consentir librement et pleinement à des relations et à des rapports sexuels libres de toute violence;
- Fournissent des informations sanitaires exactes et détaillées, notamment

11-34346

^{*} La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

concernant la prévention du VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles.

En outre, les programmes d'éducation sexuelle complète devraient :

- Offrir des cours non moralisateurs sur la santé sexuelle et procréative, l'égalité des sexes, les droits fondamentaux, les comportements et rapports sexuels, les préférences sexuelles, les normes sexuelles et les écarts par rapport à ces normes, et les handicaps physiques;
- Renforcer la capacité des jeunes à revendiquer leurs droits sexuels et à exercer leurs droits de citoyen et leurs responsabilités dans le respect des droits de l'homme;
- Être conçus de manière à pouvoir servir dans différents contextes culturels à l'échelle locale et à être utilisés par les enseignants et le personnel qualifié dans un contexte scolaire ou extrascolaire.

11-34346